

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 14 octobre 2015 à 15 h 45, le bureau du conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Nombre de membres en exercice : 5.

<u>Membres présents</u> : Mesdames Annie Bel et Sylvie Lopez et Messieurs Jean-Claude Anglars et Christophe Saint-Pierre.

Membres absents ou excusés : Monsieur Serge Roques.

Date de convocation : 29 septembre 2015.

1 - CONVENTIONNEMENTS DIVERS

Vu le rapport nº 1.

Vu la délégation consentie par le conseil d'administration au bureau par délibération du 20 mai 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le bureau du conseil d'administration se prononce favorablement sur la conclusion des conventionnements suivants dont certains ont d'ores et déjà été conclus compte tenu des délais et autorise le président à les signer ainsi que tous actes y afférents :

Conventionnement avec la commune de Saint Laurent d'Olt

Les sapeurs-pompiers du groupe « sauvetage et déblaiement » organise une manœuvre le 23 octobre 2015 qui se déroulera sur la commune de St Laurent d'Olt au lieu-dit Le Maynial. Une convention doit être signée avec la mairie, propriétaire du terrain, pour la mise à disposition gratuite du site.

Conventionnement avec la SARL SABAFER J2S

Cette société dispose d'un site situé à Saint-Affrique et particulièrement adapté à l'entraînement des sapeurs-pompiers dans le cadre de la pratique de manœuvres de désincarcération et découpe de véhicules. En raison notamment des risques éventuellement encourus par les usagers et les tiers, il convient de préciser les conditions de cette autorisation d'usage par une convention mettant à disposition gratuitement les lieux.

Conventionnement pour la création d'une cellule départementale de brûlage dirigé

Le brûlage dirigé est une opération programmée d'aménagement et d'entretien de l'espace comprenant la réduction du combustible et la gestion des peuplements forestiers, des pâturages, des landes et des friches. Cette technique mérite d'être développée en aveyron en partenariat étroit avec les différents organismes intéressés (DDT, conseil départemental de l'Aveyron, SDIS, ONF, centre national de la propriété forestière, chambre d'agriculture, office national de la chasse et de faune sauvage). C'est pourquoi, ces partenaires s'associent au sein d'une cellule départementale coordinatrice. Le SDIS en assurera la représentation, la coordination et le secrétariat.

Conventionnement avec le parc naturel régional des grands causses (PNRGC)

Dans le prolongement du conventionnement relatif à la création de la cellule de brûlage dirigé, il est proposé un conventionnement avec le PNRGC qui dispose de matériels adaptés à cette utilisation qu'il met à disposition du SDIS gratuitement.

Conventionnement constitutif d'un groupement de commandes interdépartemental Midi-Pyrénées

Le groupement de commandes actuellement en vigueur entre les SDIS de Midi-Pyrénées va prochainement arriver à son terme. L'objectif commun de ces SDIS d'optimiser leurs achats demeure ; c'est pourquoi ils se proposent de conclure un nouveau conventionnement allant jusqu'à l'année 2020 et permettant de couvrir l'ensemble de leurs besoins communs. Ce conventionnement définit les modalités pratiques de fonctionnement de cette mutualisation.

Formation PHTLS

Le SDIS 12 organise les 22 et 23 octobre 2015 une formation PHTLS en ses locaux. Un personnel du centre hospitalier de Blois doit y participer et sera hébergé à l'école départementale. Le conventionnement conclu a pour objectif de définir les modalités de prise en charge par ce dernier des frais d'hébergement et de formation.

Formation prévention et secours civique de niveau 1

Le SDIS a organisé une formation PSC 1 en ses locaux à laquelle a participé un agent de la commune de Belmont sur Rance. L'objectif du conventionnement conclu est de définir les modalités de la prise en charge financière de cette formation par la commune.

Fait à Rodez, le - 3 NOV. 2015

Le Président,

Jean-Claude Anglars